



L'EXPOSITION aux RISQUES PROFESSIONNELS

Ce que l'on peut retenir de ce document de l'Anact en 2000 (Dr CROUZET)

« Sous l'impulsion de l'ANACT en 2000, un **travail participatif** sur un **mode itératif** avec des Chefs d'entreprise, des Médecins du Travail, des Ingénieurs et Contrôleurs de prévention CRAM, des Ingénieurs sécurité, des Consultants ergonomes, des Inspecteurs du travail et des membres de CHSCT ont permis de dégager quelques consensus. »

Les **conditions de réalisation de l'activité** et le fonctionnement de **l'organisation réelle du travail** sont à prendre en compte dans tout **projet visant l'amélioration des conditions de travail**.

Le **salariné**, en tant qu'acteur de son travail, **est incontournable** pour **accéder à la compréhension** de celui-ci, à la connaissance et la prise en compte des tours de main acquis, des difficultés éprouvées, de la fatigue ressentie..

En positionnant les **salarinés** comme **acteurs de leur santé, mais aussi de leur sécurité**. Chacun d'eux disposant :

- de **sa propre représentation des risques** qu'il côtoie,
- de **ses propres stratégies d'évitement ou de maîtrise des risques**.

- Mais aussi, plus largement et au bénéfice de la prévention, **chacun développe des moyens d'entraide** entre collègues,
- **met à profit l'expérience** acquise en équipe...

Si beaucoup de dangers et de risques sont **connus, répertoriés, voire encadrés par des normes** (définition des valeurs limites, par exemple), les **conditions dans lesquelles les salariés les vivent et y sont exposés**, dans la réalité journalière, le sont beaucoup moins

D'où l'enjeu de la compréhension des conditions d'exposition.

La nécessité de "**planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations de travail et l'influence des facteurs ambiants**".

En effet, l'aboutissement de cette "planification" correspond au **plan d'actions de prévention** qui a tout intérêt à être mis en débat entre les partenaires sociaux de l'entreprise et enrichi de leurs apports.

En effet, **l'exposition est un angle, une approche** qui nous permet d'observer **comment se jouent les risques et la prévention à travers le travail**. Elle nous permet aussi de **vérifier comment se confrontent prévision et réalité** et d'explorer les effets positifs ou négatifs de cette confrontation, autant sur :

- les résultats de la production de biens ou services que
- sur la santé des individus.

L'enjeu des conditions d'exposition aux risques est clair : c'est dans ces connaissances supplémentaires que se situe la progression de la prévention dans l'entreprise.

La prévention doit constituer en elle-même un projet dans l'entreprise.

L'ACTIVITÉ de TRAVAIL au COEUR de la POLITIQUE de PREVENTION

Les **évolutions du travail** et **des organisations du travail** posent avec force la nécessité d'étudier l'activité de travail, **celle qui est effectivement déployée par chacun des opérateurs pour réaliser les objectifs** qui lui sont assignés

TENIR COMPTE des REPRESENTATIONS

Chacun dans l'entreprise a sa manière de voir les choses... **Chaque métier s'interpose et répond à des logiques fonctionnelles qu'il importe de comprendre.**

L'**objectif** n'est pas de disqualifier une logique au profit d'une autre, mais de **comprendre l'importance de chacune dans son registre de pertinence.**

Par exemple, les salariés exposés aux risques peuvent à la fois affirmer qu'il n'y a aucun risque et en même temps mettre en œuvre des savoir-faire de prudence.

Dans l'élaboration d'une politique de prévention, il importe autant d'identifier l'existence d'un danger que de saisir la représentation que s'en font les professionnels (encadrement, ouvriers, services fonctionnels, entretien, sous-traitant ...).

RECONNAITRE les SAVOIR-FAIRE

Une action de prévention, pour être pérenne, devra encourager la participation effective des opérateurs en donnant les moyens aux collectifs d'élaborer, de tester et valider des stratégies de prudence.

Une des difficultés à résoudre consiste à placer ces collectifs de travail dans les meilleures conditions d'élaboration et à trouver les modalités pour qu'ils soient présents dans la construction d'une politique de prévention.

COMMENT ANALYSER les CONDITIONS d'EXPOSITION aux RISQUES PROFESSIONNELS ?

- Apporter des **données** pouvant être soumises au débat dans l'entreprise, **sur les conditions d'exposition aux risques,**
- **Recueillir et restituer l'expression des salariés sur leur travail, leur représentation des risques, leur savoir-faire...**
- **Elaborer de manière concertée les bases de compréhension communes des conditions d'exposition aux risques.**

L'**observation de l'activité réelle** permet d'explicitier comment **le travail est concrètement réalisé** par les salariés.

Le recueil de la parole des salariés est indispensable à la compréhension de certaines actions, ou encore certains gestes, **compréhension non accessible par la seule observation.**

Au-delà de la compréhension de ce qui se joue dans le mode opératoire, ce recueil permet aussi d'analyser le **climat** dans lequel travaillent les salariés, c'est-à-dire **comprendre les conditions de l'organisation du travail**, le rapport aux collègues, à la hiérarchie, aux clients et fournisseurs, aux subordonnés, etc.

Les salariés disent le point de vue qu'ils ont sur leur travail, sur la façon dont ils pensent que celui-ci doit être réalisé. Or cette description est souvent différente du travail réalisé concrètement.

En effet, les **salariés**,

- soit pour des raisons stratégiques (taire certains faits qui peuvent être attribués à des lacunes ou qui ne sont pas partagés par tous ...),
- soit parce qu'ils ne sont pas toujours conscients de toutes les données mises en jeu dans leur activité
- soit parce qu'ils ne veulent pas dévoiler certains sujets, **ne disent pas tout sur le travail qu'ils réalisent**.

Il est donc **indispensable de croiser les résultats** des entretiens avec les données issues des situations réelles de travail, non pas dans le but de découvrir des distorsions (entre ce qui est vu et entendu), **mais dans celui de découvrir la complexité du travail fait de dimensions objectives et subjectives**, pouvant être cohérentes ou au contraire paradoxales.

Les **entretiens individuels** sont plutôt orientés vers le recueil de données liées à la **compréhension de l'activité de travail et des conditions d'exposition aux risques**.

Les **entretiens collectifs** sont réalisés notamment pour **comprendre l'organisation du travail** dans laquelle se trouvent les salariés.

Les conditions d'exposition aux risques sont complexes à appréhender. C'est donc dans un but de **consolidation** que les résultats des mesures recueillies sur les lieux de travail ainsi que les données issues des entretiens seront présentés **aux salariés concernés**, avant de les rendre publics.

La restitution, première base du diagnostic partagé. Il est important que la démarche intègre l'exigence d'un diagnostic le plus largement partagé avant que soit menée toute réflexion sur les transformations possibles. Cette épreuve du débat contradictoire peut constituer une grande ressource pour la réflexion car elle permet la compréhension du point de vue de l'autre, différent peut-être, mais néanmoins incontournable.

Pour construire sa politique de prévention, l'entreprise doit répondre à certains critères de pertinence :

- Tout d'abord et avant tout, **assurer la conformité à la réglementaire et aux normes** ;
- Aborder la prévention **pas indépendamment de la réalité des situations de travail** ;
- Encourager la **participation des salariés et le rôle des instances représentatives** ;
- **Associer les préventeurs dans une modalité pluridisciplinaire** combinant les approches ;
- **Réaliser une identification préalable à l'évaluation des risques**.

Comme toutes les autres approches, l'approche médicale ne couvre pas l'ensemble du champ de la prévention. Elle est tournée vers le sujet, la personne. Elle privilégie l'importance des effets du travail sur la santé des salariés.

Mais les causes univoques sont rares et l'analyse des causes multiples demande des méthodes d'investigation très élaborées.

C'est pourquoi **l'approche médicale doit être secondée dans ce cas par une approche in situ des conditions d'exposition aux risques**.

ENJEUX pour la PREVENTION : INTEGRER L'ENSEMBLE des POINTS de VUE

Identifier un risque sera donc le traduire et le décrire selon les 3 approches

- **L'approche technique** : elle va identifier des dangers (produits, radiations, source sonore ...), ou des facteurs de risques (sols glissants, manque de luminosité, espaces réduit ...) ;
- **L'approche médicale** : elle va alerter sur l'apparition de pathologies dans certains secteurs, sur la présence de signes de fatigue chronique, sur des plaintes au sujet d'une posture, d'un horaire ... ;
- **L'approche du travail** : **elle développera les conditions dans lesquelles certains agents sont exposés** au bruit, au travail sur écran, à l'usage d'un produit, etc.

Identifier et décrire le risque c'est mettre en lien ces trois sources d'information afin d'avoir un énoncé cohérent du risque précisant :

- d'une part ses origines, la nature des facteurs,
- d'autre part les conditions dans lesquelles les salariés y sont exposés
- et enfin les effets enregistrés ou présumés possibles, les signes précurseurs " infra pathologiques "

L'évaluation des risques partira de cet inventaire issu de l'identification et la description des risques. De plus, elle tentera de donner un ordre d'importance à chaque risque dans son contexte. Dès lors, l'évaluation sera un exercice qui donnera un poids, un rang, à chaque risque afin que puissent se définir ensuite des priorités.

L'évaluation n'est pas une fin en soi. L'évaluation des risques a une suite : **la mise en place d'un plan d'actions**, la mise en œuvre de ce plan et, à terme, l'évaluation des actions contenues dans ce plan.

CONCLUSION

En fait analyser les risques, c'est le résultat de l'étude des conditions de travail qui permet de comprendre les conditions d'expositions des travailleurs aux dangers.

La prise en compte du travail réel avec les salariés concernés est la première étape de toute volonté d'amélioration des conditions de travail.